

DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2022-16

IMPUTATION : Pôle : Connaissances et gestion
N° d'activité COB : 1.1
N° d'opération : 1.1
N° d'EJ : 2022000932
Imputation : C/65734

OBJET : Attribution d'une subvention au titre de la sauvegarde de la faune sauvage

Le Parc national de la Vanoise assure une surveillance sanitaire de la faune sauvage. Ce suivi prévoit notamment l'intervention sur certains animaux, malades ou blessés ayant une forte probabilité de survie, collectés sur le territoire de la Vanoise.

Le Centre de soins Faune sauvage le Tichodrome est une association loi de 1901. L'association a pour objectif de réinsérer dans leur environnement naturel des animaux sauvages blessés, ou juvéniles, malades, empoisonnés ou en grande difficulté dans les meilleures conditions de survie possible, en s'assurant de leur indépendance future vis à vis des hommes.

Par cette subvention, le PNV souhaite soutenir l'action du Tichodrome dans ses missions, renforcer sa collaboration avec cette structure, développer des synergies et améliorer l'efficacité d'intervention en faveur de la préservation de la biodiversité.

BÉNÉFICIAIRE : Le Tichodrome, Centre de sauvegarde de la faune sauvage de l'Isère

Lieu-dit « Champrond »
215 Chemin des carrières
38 450 LE GUA
Réfèrent : Mireille LATTIER

- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise (PNV) n°2021-44 du 09/12/2021, donnant délégation de compétences au Bureau, à la Présidence et à la Direction ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise n° 2022-07 du 15 mars 2022 approuvant le budget rectificatif n°1 2022 du Parc national de la Vanoise ;
- VU** la demande de subvention du Tichodrome en la personne de Mme Mireille LATTIER en date du 11/04/2022 ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la politique de connaissance du Parc national de la Vanoise ;

Le Bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 13 juin 2022 en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Une subvention du Parc national de la Vanoise est attribuée au Tichodrome, domicilié au Lieu-dit



« Champrond », 215 chemin des carrières, 38 450 LE GUA, pour l'opération suivante :

Objet : appui pour l'assistance à la faune sauvage blessée sur le territoire de la Vanoise.

Plafond de l'aide : 6000 € maximum ;

Taux de subvention PNV : 100 %

ARTICLE 2 : CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RÉALISATION

Cette subvention est attribuée pour une durée de 3 ans avec une contribution annuelle à hauteur de 2 000 €. Le PNV sera tenu informé de l'état sanitaire des animaux acheminés au centre de soin.

ARTICLE 3 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour obtenir la contribution annuelle de la subvention, le bénéficiaire transmettra au Parc national de la Vanoise un bilan de l'année sous forme de tableur des animaux pris en charge sur le territoire de la Vanoise précisant l'espèce, sa date de prise en charge, les causes de la blessure et le succès de prise en charge (remise en liberté, décès, autre ...) accompagné le cas échéant des rapports d'autopsie réalisés et analyses effectuées.

Le montant de la subvention à verser est établi par le Parc national de la Vanoise en appliquant le taux de subvention, dans la limite du plafond défini ci-dessus.

Le paiement de la subvention est effectué sur le compte suivant :

Titulaire : ASS Le Tichodrome Centre de sauvegarde de la faune sauvage

Banque : CCM VIF

IBAN : FR76 1027 8089 5200 0201 1980 144

BIC : CMCIFR2A

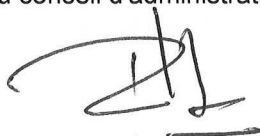
ARTICLE 4 : CADUCITÉ

La subvention est caduque de plein droit si le bénéficiaire n'a pas adressé au Parc les pièces prévues à l'article 3, dans un délai de trois ans à compter de la présente délibération. Ce délai peut être prolongé par avenant, sur demande justifiée du bénéficiaire présentée avant cette échéance.

Fait à Chambéry, le 13 juin 2022

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS



DESTINATAIRES : Le Tichodrome
Lieu-dit « Champrond »
215 Chemin des carrières
38 450 LE GUA

PNV : SG, pôle connaissance et gestion



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54

www.vanoise-parcnational.fr • accueil@vanoise-parcnational.fr

ANNEXE : CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT DES OPÉRATIONS ET DEMANDE DE PAIEMENT

Formulaire à conserver et à envoyer au siège du Parc dès que l'opération est terminée et contrôlée

Achèvement des opérations et demande de versement de la subvention

Le Tichodrome

bénéficiaire d'une subvention attribuée par décision n° en date du

Objet de la subvention : appui à l'assistance à la faune sauvage blessée sur le territoire de la Vanoise

certifie que l'opération a été réalisée et s'est achevée le :
et demande le paiement de la subvention correspondante.

Coût total de l'opération réalisée, en euros, TTC :

Pièces justificatives à joindre obligatoirement :

- bilan annuel des animaux confiés au centre
- RIB (uniquement s'il est différent de celui remis lors de la demande de subvention)

Fait à

Signature du bénéficiaire de la subvention

Le :

Constat par le Parc national de la Vanoise de la réalisation de l'opération

Je soussigné(e),

certifie avoir contrôlé la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus.

l'opération est réalisée et est conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention

l'opération n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention

Motifs :

Fait à :

Nom et signature de l'agent du Parc ayant effectué le contrôle

Le :



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54

www.vanoise-parcnational.fr • accueil@vanoise-parcnational.fr